

COMPTE RENDU – ATELIER CITOYEN « CONSEIL DES SAGES » - MERCREDI 31 JANVIER 2024

Nombre d'habitant présents : 40

Nombre d'habitant excusés : 3

En présence de Elus de la Ville de Montivilliers

Ouverture 18h10

INTRODUCTION : Monsieur Jérôme DUBOST

M. le Maire ouvre l'atelier citoyen consacré à la création du Conseil des Sages. Il remercie chaleureusement les habitants présents car au lancement de cette initiative, l'équipe municipale ne savait pas si les Montivillons allaient montrer leur intérêt pour cette nouvelle instance. La réalité de ce soir réserve une agréable surprise avec la présence de 40 personnes.

Cette création de Conseil des Sages a été travaillée entre les élus et les techniciens. Ils ont pris le temps d'étudier le fonctionnement d'autres Conseils des Sages. Il existe d'ailleurs une Fédération des Villes et des Conseils des Sages (FVCS) que la Ville de Montivilliers souhaite rejoindre. M. le Maire précise que cette intention sera soumise à une délibération lors du prochain conseil municipal.

Ce soir, c'est le format d'un atelier citoyen qui a été choisie pour lancer cette démarche, l'objectif est de présenter ce qu'est un Conseil des Sages et d'amorcer une réflexion collective sur divers aspects : le nombre de membres désignés (actuellement envisagé entre 16 et 24 pour tenir compte des recommandations de la fédération et des expériences dans d'autres villes).

Monsieur le Maire souligne l'importance de la construction collective et affirme que cela fait partie de la culture municipale développée depuis 2020 à Montivilliers. M. le Maire met en avant les outils mis en place par la ville pour concrétiser cette approche participative, tels que ateliers citoyens, les réunions publiques (la dernière a rassemblé de nombreux Montivillons avec le projet de LA CEPEE), les permanences des Adjointes ou du Maire, la création du Conseil municipal des Enfants ou encore la retransmission en direct des séances du Conseil Municipal sur la chaîne YouTube de la ville. Ces outils sont des éléments concrets développés par la municipalité pour promouvoir l'information, la consultation et la co-élaboration.

Enfin, M. le Maire introduit les personnes porteuses de l'instance du Conseil des Sages (deux techniciennes : Catherine FACHE et Mylène FEGAR ainsi que Patrick DENISE, conseiller municipal délégué en charge de la démocratie participative) et les fondamentaux de l'instance à savoir l'échange, le partage et l'apprentissage mutuel. C'est aussi un espace de travail sur des sujets concrets, au service de l'intérêt général, reléguant les doléances individuelles au second plan.

PRESENTATION DU DIAPORAMA (mis en ligne)

Questions / réponses :

Question 1 : Y aura-t-il des membres spécifiques tels qu'un Président au sein du Conseil des Sages ?

Réponse du technicien : Non, il n'y aura pas de membres spécifiques au sein de cette instance. Le fonctionnement du Conseil des Sages diffère de celui d'une association. Il repose sur une approche collégiale. Il pourra y avoir des rapporteurs.

Question 2 : Y aura-t-il un soutien ou un accompagnement prévu pour les membres du Conseil des Sages ?

Réponse du technicien : Oui, les pilotes techniques présentés ce soir ainsi que l' élu de référence à la participation citoyenne, seront là pour accompagner les membres. Comme mentionné dans la présentation, des travaux thématiques seront entrepris et cela signifie que l'ensemble des Elus et des services de la collectivité seront également à vos côtés.

Question 3 : Comment se déroulera la sélection des membres du Conseil des Sages et existe-t-il des critères préétablis ?

Réponse du technicien : Nous avons réfléchi deux niveaux de critères :

Pour pouvoir candidater, il faut être âgé de plus de 55 ans, être habitant de Montivilliers et être inscrit sur les listes électorales.

En cas de candidatures excédant le nombre de membres à fixer, un deuxième niveau de critères est à travailler.

Dans la réflexion menée, sont envisagées la recherche de la parité hommes/femmes, une représentativité géographique sur l'ensemble du territoire, et la diversité des profils.

Question 4 : Concernant d'éventuelles candidature de l'opposition, quand est-il ?

Réponse du technicien : Pas de critères spécifiques dans ce sens. Il s'agit d'une instance démocratique, et aucune restriction n'est imposée aux membres de l'opposition qui souhaitent candidater. La seule exception concerne les élus en mandat actuel au sein du Conseil Municipal et leurs conjoint(e)s, qui ne peuvent pas être membres du Conseil des Sages.

Question 5 : Quelle sera la durée du mandat pour les membres du Conseil des Sages ?

Réponse du technicien : Pour ce premier mandat, il s'étendra jusqu'à la fin du mandat municipal, c'est-à-dire jusqu'en mars 2026.

Question 6 : J'ai entendu parler du budget participatif. Pourriez-vous nous fournir davantage d'informations à ce sujet ?

Réponse du technicien : Dans la délibération cadre de la participation citoyenne de décembre 2023, est mentionnée la future mise en place d'un budget participatif, avec pour objectif d'être concrétisé en 2025. Il est important de noter que cela ne se traduira pas par une augmentation du budget municipal existant. Il s'agit plutôt d'allouer une part spécifique du budget existant à cette initiative participative. La forme exacte de ce budget participatif reste à définir.

Question 7 : Les réunions à venir se tiendront-elles toujours à la Mairie ?

Réponse du technicien : Le Centre Social Jean Moulin, tout en tenant compte de son activité, pourrait être le lieu dédié pour vous rassembler lors des commissions et des plénières. Cependant, d'autres salles municipales pourront être proposées si besoin. Une organisation devra être mise en place pour permette un fonctionnement facile et opérationnel.

Question 8 : Le Conseil des Sages va-t-il remplacer les ateliers citoyens ?

Réponse du technicien : Non, ce sont des outils distincts. Les ateliers citoyens vont perdurer indépendamment du Conseil des Sages.

Question 9 : Vous mentionnez des thématiques, sont-elles déjà fixées ?

Réponse du technicien : nous avons réfléchi à certaines thématiques comme la Charte de l'Urbanisme et le dispositif Ville Amie des Aînés (par exemple, la mobilité et le mobilier urbain), mais les thématiques restent ouvertes pour d'autres idées et suggestions.

CONCLUSION :

M. le Maire remercie chacune et chacune de leur présence ce soir.

La présentation projetée lors de cette réunion, ainsi que le compte rendu, seront disponibles sur le site de la Ville de Montivilliers. Dès que la date du prochain atelier sera déterminée, vous recevrez une invitation par courrier électronique.

CLOTURE DE L'ATELIER : 19h30